

G/R TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° .....

Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....

Antwoord op het n°

du ..... 19.....

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Ruhengeri ..... le 23 Décembre 1954.-  
de

N° 3695 /JUST.I/02.-  
-----

A Monsieur le Gérant de la Banque

Belge d'Afrique à

GOMA.-

Monsieur le Gérant,

Suite à votre lettre du 24 Novembre 1954,  
j'ai l'honneur de vous faire parvenir l'acte de protêt  
le Sieur DEVAUX GONDRY ayant refusé de payer.-

VEUILLEZ agréer, Monsieur le Gérant,  
l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'HUISSIER, A. DEVISSCHER.-



523

# BANQUE BELGE D'AFRIQUE

S. C. R. L.

AFFILIÉE À LA BANQUE DE BRUXELLES

RE. 2776

SIÈGE SOCIAL :  
LÉOPOLDVILLE

SIÈGE ADMINISTRATIF :  
3, RUE DE NAMUR  
BRUXELLES

AGENCES EN AFRIQUE FRANÇAISE  
BANGUI - BRAZZAVILLE - POINTE-NOIRE

AGENCES AU CONGO BELGE  
AKETI - ALBERTVILLE - BOMA - COQUILHATVILLE  
COSTERMANSVILLE-ELISABETHVILLE-GOMA-KINDU-KOLWEZI  
JADOTVILLE - LULUABOURG - PAULIS - STANLEYVILLE  
USUMBURA

Goma/Kivu

le 24 novembre 1954

RECOMMANDEE

Monsieur l'Administrateur Territorial

RUHENGERI.-

*24/31 / 2011 / 02 Dev*  
*30/11/54*

Monsieur l'Administrateur,

Conc: R.957 frs 5.600.- à vue NORDA/DEVAUX G.

Nous vous remettons le susdit effet en annexe, ainsi que la somme de frs 40.- en vous priant de faire présenter l'effet par l'Huissier au domicile du tiré, pour en obtenir paiement.-

En cas de non paiement, nous demandons qu'un acte de protêt soit dressé.-

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération distinguée.-

BANQUE BELGE D'AFRIQUE SCRL  
AGENCE DE GOMA/KIVU

*G. Masurel*

F. MASUREL,  
par délégation spéciale.

388  
523